

Conseil municipal | Séance du 27 mars 2025

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-03-27-37 | Affaires foncières - Programme d'action foncière EPFN - Rachat 125 rue de Paris
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 21 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Carolanne Langlois, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Ahmed Akkari, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Murielle Mour

Exposé des motifs :

La Ville et l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) ont signé le 10 juin 2015 un programme d'action foncière au titre duquel l'EPFN acquiert pour le compte de la Ville divers biens identifiés.

La Ville s'engage à racheter à l'EPFN les biens ainsi acquis, au terme du délai de portage contractuel ou par anticipation, en fonction de l'avancement des projets d'urbanisation.

Dans ce cadre, l'EPFN a acquis un bien vacant comprenant plusieurs bâtiments correspondant à un ancien centre de formation en transport et logistique, situé au 125 rue de Paris, en vue de la résorption d'une friche en milieu urbain et de la poursuite de l'aménagement du quartier Marc Seguin.

Le délai de portage arrivant à son terme, il convient désormais de procéder au rachat de ce bien.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale,
- Le programme d'action foncière du 10 juin 2015 intervenu entre la Ville et l'EPFN,

Considérant :

- L'acquisition, opérée par l'EPFN le 31 mars 2014 pour le compte de la Ville dans le cadre du programme d'action foncière précité, d'un bien vacant comprenant plusieurs bâtiments correspondant à un ancien centre de formation en transport et logistique, situé au 125 rue de Paris, parcelle cadastrée section AK numéro 433, d'une superficie de 8 318 m²,
- L'obligation de rachat par la Ville durant le délai de portage, arrivant à son terme le 30 septembre 2025,
- La décision de procéder au rachat en l'état du bien, en vue de sa cession ultérieure à un opérateur pour la mise en œuvre de l'aménagement de la friche Seguin,
- Le prix de rachat du bien qui s'élève à la somme de 1 655 395,50 € TTC (soit 1 379 496,25 € HT et 275 899,25 € de TVA à 20 %),
- Les frais d'acte en sus à charge de la Ville, acquéreuse,

Décide :

- De procéder au rachat du bien susvisé aux conditions financières énoncées ci-avant.

- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Murielle Mour

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/03/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250327-lmc138266-DE-1-1

Affiché ou notifié le 31 mars 2025

